

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1037 accordant une permission de trente jours à M. Belvind.

n° 1037

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires des fonctionnaires et agents de services coloniaux
Vu la demande du 8 octobre 1948 de M. Belvind, greffier en chef du tribunal supérieur d'appel
Vu l'avis favorable du président du tribunal supérieur d'appel,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trente jours, délais de route non compris, pour en jouir à Pondichéry (Inde française), est accordée à Me Belvind, greffier en chef du tribunal supérieur d'appel. Art. 2. — Une réquisition de passage aller-retour Djibouti-Madras, à titre remboursable, est accordée à Me Belvind. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.